

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 mai 2019 de M. et M<sup>mes</sup> Omar Azzabi, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini et Martine Sumi: «Point de dignité sans Points d'eau en Ville de Genève».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- la mise à disposition d'un seul Point d'eau – lieu d'hygiène et de santé gratuit – sur le territoire de la Ville de Genève;
- que son existence est reconnue par les autorités qui le subventionnent;
- sa sur-occupation et la sur-utilisation, avec la fréquentation moyenne de plus de 100 personnes par jour, pour un total de 25 000 douches, 4500 lessives, 500 coiffures, 250 pédicures et 400 soins dentaires par année (selon les chiffres 2017)<sup>1</sup>;
- le manque criant de places dans les hébergements d'urgence où il est possible de prendre une douche et d'utiliser des machines pour laver le linge;
- actuellement 524 places sont proposées par diverses associations et la Ville de Genève, dont 134 à l'année;
- le risque d'infection plus important chez les femmes, confrontées à la précarité menstruelle<sup>2</sup>, dont les sans-abris, par manque d'accès à un point d'eau et à des mesures d'hygiène élémentaires;
- l'urgence humanitaire d'améliorer durablement les conditions de vie des plus vulnérables, et par là même leur santé et leur sécurité, par le développement d'un dispositif d'accueil socio-sanitaire digne de ce nom;
- les articles constitutionnels suivants garantissant la dignité humaine, le droit à la santé et les obligations d'Etat:
  - les articles 7 et 12 ainsi que l'article 41, alinéa 1, lettre b) de la Constitution suisse;
  - l'article 14, alinéa 1, l'article 39, alinéa 2 et l'article 171 de la Constitution genevoise;
- l'absence de stratégie interdépartementale au sein du Conseil administratif concernant l'hygiène et le suivi des personnes sans abri sur le territoire de la Ville,

---

<sup>1</sup> <https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/lessives-douches-sauvages-bannies-piscinevernets/story/27633298>

<sup>2</sup> La précarité menstruelle est la difficulté ou le manque d'accès des personnes réglées aux protections hygiéniques par pauvreté

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'évaluer rapidement l'étendue des dispositifs existants relatifs à l'hygiène et à la santé, mis à la disposition des sans-abris, tant par les autorités publiques et les fondations que par le milieu associatif;
- de mettre en place, en concertation avec les acteurs concernés, un projet de développement des dispositifs existants en Ville de Genève et/ou de création de nouveaux points d'eau suivant l'acceptation de cette motion, pour répondre aux besoins actuels et futurs des personnes sans abri en termes d'hygiène et de santé (incluant si possible la podologie, la dentisterie et la coiffure);
- de garantir la mise à disposition gratuite de produits d'hygiène, dont d'hygiène intime;
- que la lutte contre la précarité menstruelle soit un objectif spécifique de ces structures;
- que ces structures soient développées avant la fin de la présente législature.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

L'accès à l'hygiène et à du matériel pour lutter contre la précarité menstruelle est primordial pour le Conseil administratif. Les points d'eau (douche, buanderie, vêtements propres, coiffeur, podologue) sont donc fondamentaux pour la dignité de chacun-e. L'hygiène s'inscrit dans d'autres besoins vitaux qui doivent également être assurés pour les personnes sans abri. Il s'agit de l'hébergement, de l'accès aux soins de santé ou encore de l'alimentation.

Ainsi, le Conseil administratif s'est engagé pour assurer des places d'hébergement d'urgence, ouvertes à l'année, au centre Frank-Thomas. De plus, la Ville de Genève soutient financièrement plusieurs associations qui luttent contre le sans-abrisme (CausE, Armée du Salut, Aux 6 logis, Païdos, ...).

La Ville de Genève propose également, et ce depuis 1997, des repas chauds au Club social rive gauche. En pleine crise sanitaire, le Service social de la Ville de Genève a su être agile en assurant la distribution des repas, à manger sur place ou à l'emporter, à la salle communale de Plainpalais, puis à la salle des Asters. Ces adaptations ont permis aux bénéficiaires de manger au chaud, leur offrant ainsi un moment de répit.

Plus spécifiquement sur l'hygiène, les personnes hébergées dans les structures d'accueil d'urgence de la Ville (Frank-Thomas) ou soutenues par la Ville (l'Accueil de nuit de l'Armée du Salut, la Fondation Carrefour-Rue & Coulou, Aux 6 logis, CausE) peuvent prendre une douche sur place. A noter également que l'association la Virgule propose également des douches.

En outre, deux structures proposent une offre d'hygiène ouverte à toutes et tous: le CARÉ sur la rive gauche (Acacias), subventionné par la Ville de Genève, et le Point d'eau de la Fondation Carrefour-Rue & Coulou sur la rive droite, également subventionné par la Ville de Genève. A noter que le Point d'eau a bénéficié du large soutien financier de la Ville pour permettre sa rénovation, en 2019.

Habituellement, au CARÉ, quatre douches permettent d'offrir 80 douches par jour. Avec le Covid, il peut être fait usage de deux douches uniquement, soit 40 douches par jour. Concernant les prestations d'hygiène, le CARÉ fournit aux personnes accueillies de quoi se raser (mousse à raser et rasoir), se brosser les dents (dentifrice et brosse à dents), du déodorant, du savon ainsi que des serviettes hygiéniques. De manière occasionnelle, le linge d'une personne accueillie peut être lavé. Il fournit également des bons pour le coiffeur.

Pour ce qui concerne le Point d'eau de la villa Vermont, six douches sont mises à disposition. Cela signifie que 26 personnes peuvent se doucher chaque jour. De plus, quatre machines à laver et quatre machines à sécher le linge peuvent être utilisées. Ce sont environ 12 machines par jour qui peuvent être réalisées. L'attente est d'environ dix jours pour les lessives. Du matériel de première nécessité est également mis à disposition (linge, gel douche, produit à lessive, etc.). A cela s'ajoute une prestation de podologie pour environ 12 personnes par mois. Enfin, un dentiste bénévole est présent deux fois par semaine et peut proposer ses services jusqu'à six patient-e-s par jour, ainsi que traiter six urgences.

Hors temps Covid, le Club social rive gauche offre, pour les personnes les plus vulnérables, la possibilité de prendre une douche, une fois par jour. Cela s'effectue sur rendez-vous.

Il convient également de noter que le Conseil d'Etat a accordé une aide ponctuelle de 40 000 francs pour la poursuite du projet de salons-lavoirs qui consiste à mettre à la disposition des bénéficiaires sans abri des cartes préchargées pour effectuer des lessives. Plusieurs associations, en partenariat avec l'entreprise Lavorent, en sont bénéficiaires (Accueil de nuit de l'Armée du Salut, le CARÉ, le Bateau Genève et Carrefour-Rue).

En outre, comme le demande la motion, le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) évaluera prochainement l'ensemble des besoins, dont l'hygiène, des personnes sans abri. Cette étude est actuellement menée par le professeur Bonvin de l'Université de Genève. Elle permettra aussi de mieux connaître les différents publics et offrira une réflexion sur la gouvernance à mettre en place avec les communes, le Canton et les associations.

Enfin, un projet de loi sur le sans-abrisme est actuellement en étude au Grand Conseil. Un des éléments compris dans cette loi entérine la prise en charge de l'hygiène au sein des structures d'accueil d'urgence. Ce projet propose, pour la

première fois, un cadre légal et une répartition des tâches entre les communes et le Canton. Pour le Conseil administratif, il est toutefois nécessaire qu'une clé de répartition financière claire soit inscrite dans cette loi, sans quoi aucun moyen supplémentaire ne pourra être engagé pour la lutte contre le sans-abrisme.

Le Conseil administratif rappelle son engagement en faveur des personnes sans abri et pour le respect de leurs droits fondamentaux.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:  
*Christina Kitsos*